

In medio stat virtus

Juin

Année 2019, N° 24

MOUSSY et vous

Lettre d'information

Un patrimoine à sauvegarder

L'église Saint André est sans aucun doute l'un des monuments de la commune le plus ancien. Même s'il a été en grande partie reconstruit suite au bombardement du 10 juillet 1944, cet édifice est intégralement lié au château. Les bases des bâtiments les plus anciens visibles encore à notre époque, datent du 12^{ème} siècle.

UNE CLOCHE EMBLEMATIQUE DU VILLAGE

La cloche Charles-Anne telle qu'elle était avant sa mise à l'arrêt en 2017

De même que la cloche, au nom de baptême Charles-Anne, donné en mémoire de sa marraine Anne Charlotte Le Bas de Montargis, marquise d'Arpajon et de son parrain Charles, Jean, François, Hénault, seigneur de Moussy, datant de 1729, est un objet auquel il convient d'apporter une attention toute particulière. A cette époque, elle était accompagnée de ses deux sœurs, aujourd'hui disparues comme en témoigne une correspondance rédigée par le maire Jean-Baptiste SANSIER et adressé le 18 juillet 1886 à Monsieur le Président du Conseil d'Etat :



« Au temps du Président Hérault, d'illustre mémoire et dont le nom est gravé en qualité de parrain sur l'unique cloche, qui de trois, reste à notre église, possédait le domaine de Moussy, nous avions une école... ».

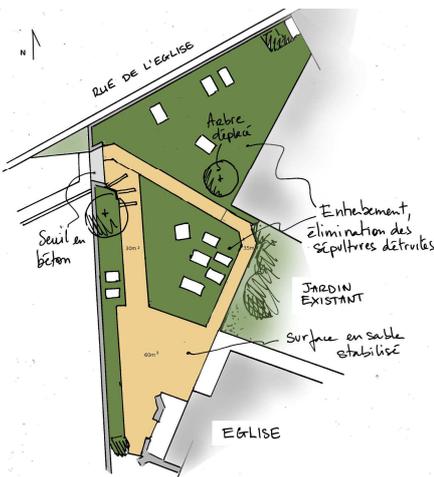
Invitation
Si vous désirez venir discuter de la vie du village, visiter la maison de village et des ateliers communaux ou bien tout simplement échanger de différents sujets, la mairie vous accueillera avec plaisir, autour d'un café ou d'une infusion, les samedis matins.

Celle-ci ne sonne plus l'angélus depuis décembre 2017, date à laquelle a été constaté une menace de décrochement de son emplacement. Heureusement, elle est réparable et une demande de subvention a été faite dans ce sens. Celle-ci a été accordée depuis par le PNR et le Conseil Départemental. Le devis de la réparation a été validé le 14 juin dernier. La restauration va permettre de maintenir ce lien sonore des générations passées vers celles de demain. Ainsi le village retrouvera l'image traditionnelle des sonneries marquantes des événements, baptêmes, mariages et enterrements. La restauration va donc permettre à nouveau une reprise de service, notamment pour sonner l'angélus matin, midi et soir, retrouvant alors son écho aux villages environnants.

DES ABORDS AMENAGES

Enfin ! Le cimetière autrefois attenant à l'église va faire l'objet d'un aménagement. L'espace, ceint de murs, est gravillonné. Depuis l'arrêt des produits phytosanitaires, l'entretien de la surface minérale est fastidieux. Ailleurs, plusieurs sépultures s'effondrent. Une procédure de constatation d'abandon de ces tombes a été réalisée depuis quelques années. Celles qui doivent être retirées sont affichées à l'entrée de l'église. Depuis 1937, année de la mise en service du nouveau cimetière à quelques centaines de mètres du cœur du village, aucun mort n'a été enterré dans celui attenant à l'église.

Le conseil municipal a décidé de procéder à l'engazonnement du cimetière, tout en conservant un accès à l'église par son parvis dallé pour permettre les usages habituels des cérémonies. Outre l'entrée principale de 2 mètres de large, une rampe de 1,2 mètre sera aussi créée pour permettre l'accès des personnes à mobilité réduite, accès déjà aménagé en partie depuis la rue jusqu'au portail d'entrée du cimetière. Au niveau de celui-ci, un seuil horizontal est nécessaire pour l'ouverture des portes, et sera réalisé en béton lavé de teinte identique au sable et assurera sa stabilité en pied de pente.



Le projet d'aménagement des abords de l'église

Concernant la surface plane devant l'église, créée pour accueillir les rassemblements, l'entreprise va aménager des pentes suffisantes vers les zones engazonnées pour l'évacuation des eaux pluviales et éviter la création de flaques. Les sépultures effondrées ne présentant pas un intérêt patrimonial remarquable (simple dalle de béton) seront évacuées. Les dalles, stèles et croix en pierre ou métal seront conservées en place ou stockées. L'ensemble de la végétation existante est conservé, hormis un buis très attaqué par la pyrale et qui semble mort. L'Heptacodium miconioides, arbre dit de la « liberté », appelé également « la fleur aux 7 fils », dont la floraison a lieu à l'automne, sera déplacé pour permettre l'implantation de la rampe. Planté à l'occasion des commémorations du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale en 2014, ses fleurs, symboles de vie, semblent souffler sur la flamme du souvenir... Les travaux pour la réalisation de la rampe empiètent sur un gros massif de bergenia à proximité de l'église : les plantes seront déterrées, stockées, puis replantées en pied de mur ou sur une sépulture sans dalle.

Ces travaux devraient permettre au lieu de retrouver le caractère respectueux de mémoire et aussi, devenir un espace paisible où l'authenticité reprendra tous ses droits.

Vie du village

Pour le bien de tous...



• Naissance 2019



Lucas GAYRAUD est né le 24 mai 2019.

Le Conseil municipal adresse ses vœux de belle vie aux parents et l'enfant.

• Elections européennes



Les élections européennes avaient lieu le dimanche 26 mai.

Les résultats sont les suivants:

1./ PRENEZ LE POUVOIR, LISTE SOUTENUE PAR MARINE LE PEN : **29,55%**

2./ RENAISSANCE SOUTENUE PAR LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ, LE

MODEM ET SES PARTENAIRE : **27,27 %**

3./ EUROPE ÉCOLOGIE : **15,91 %**

Abstentions : 40,51 %

Votants : 59,49 %

Exprimés : 55,70 %

• Transport scolaire



La commune octroie une subvention de 35 € pour les collégiens, lycéens et jeunes adultes jusqu'à 26 ans.

Pour connaître les modalités d'obtention de cette aide financière, rendez-vous sur : <https://moussy.fr/actualite/cartes-de-transport/>

• Fibre optique

La commercialisation de la fibre optique a pris (beaucoup de retard). Et il nous paraît plus sage de ne pas donner de date de mise en service.



Pour rappel, les fournisseurs d'accès connus à ce jour sont KNET, OZONE, NORDNET et VIDEO FUTUR.

Une réunion publique organisée par le syndicat VONUM et la société VOFI devrait être proposée prochainement.

• SMIRTOM



La distribution des bacs de collecte arrêtera l'an dernier, va reprendre dans les prochains mois. Cette prestation se déroulera en 2 phases :

1ère phase : Gestion des besoins enregistrés dans le fichier des réclamations. Livraison des bacs entre septembre et mi-octobre 2019.

2ème phase : Les usagers n'ayant pas reçu leurs bacs ou ayant besoin d'un ajustement pourront faire leurs demandes

via le site internet ou le n° vert. Livraison des bacs entre mi-octobre et décembre 2019. Une information plus détaillée sera distribuée courant 3ème trimestre par le SMIRTOM.



Fête du village

Soirée COUSCOUS

Le foyer rural propose aux habitants de Moussy, la traditionnelle fête du village qui se déroulera cette année le

Samedi 14 septembre 2019

Dès à présent, réservez cette date. Le bulletin d'inscription sera distribué vers la fin août.

Venez nombreux !

Paysage d'hiver



Travaux



• Réparation de la cloche

Abordé en page 1 de cette lettre d'information, la cloche de l'église va être réparée.

Le devis signé le 14 juin s'élève à 9 207,00 € TTC.

Une subvention du Parc naturel Régional du Vexin français (PNR) d'un montant de 3 836,25 € a été octroyée à la commune représentant ainsi 50% du montant de la facture HT.

Une autre vient compléter celle du PNR à hauteur de 20% de la somme totale HT soit 1 534,50 €.

• Aménagement des abords de l'église et du « vieux » cimetière

Ces travaux estimés à 19 830,00 € TTC seront pris en charge exceptionnellement à hauteur de 90 %. En effet, si le PNR prend à sa charge 50%, du montant total des travaux soit 9 915,00 € au maximum, la préfecture par l'intermédiaire de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) va octroyer une subvention à hauteur de 40% (7 932,00 €) au titre dérogatoire car ces travaux concernent un espace inscrit aux monuments historiques.

• Mairie

Les travaux de peinture continuent dans la mairie. Le couloir et le bureau de la « petite » mairie vont faire l'objet d'un rafraîchissement.

• Achat de matériel



Un nouvel outil vient s'ajouter à ceux déjà existants pour l'entretien des espaces verts.

En effet, un souffleur thermique d'un montant de 630,00€ TTC a été acheté. Il permet de gagner du temps à notre agent communal qui, depuis l'interdiction d'utiliser



<https://ccvexincentre.fr/in-stallation-du-nouveau-cij/>

Installation du conseil intercommunal des jeunes (CIJ), le 28 mai dernier à Boissy. Robin Pruvost et Ronan Le Cléguère représentent à nouveau notre commune.

les produits phytosanitaires et son mi-temps de présence à Moussy, passe beaucoup de temps au désherbage manuel.

Cet outil lui permettra d'en économiser et de pouvoir ainsi se consacrer aux autres tâches qui ne manquent pas.

Gros plan sur...

... Ce qu'il faut savoir pour passer un bel été

En période de forte chaleur, une attention toute particulière doit être portée aux personnes les plus vulnérables.

Le conseil municipal et notre agent communal s'y emploient.

Dans le cadre du plan canicule national, le maire est tenu d'instituer une liste des personnes âgées, isolées ou handicapées résidant sur la commune et qui en font la demande.

Ce registre s'adresse aux personnes :

- âgées de 65 ans et plus,

- âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- adultes handicapés résidant à leur domicile.



Les personnes concernées sont invitées, si elles le souhaitent, à remplir [le formulaire prévu à cet effet](#) et le déposer en mairie (des exemplaires sont à votre disposition en mairie).

Pour qu'il y ait canicule, ces trois conditions doivent être réunies

- La température de jour

est supérieure à 30-35°,

- La température de nuit est supérieure à 18-20°,
- Ce temps dure plusieurs jours.

Les personnes âgées réagissent différemment en cas de canicule.

Le corps transpire peu et a par conséquent du mal à se maintenir à 37°C,

La température corporelle peut augmenter et cela peut entraîner un "coup de chaleur", c'est-à-dire une hyperthermie.

C'est l'affaire de tous

Soyons attentifs et faisons preuve de solidarité.

Il y a toujours autour de nous une personne isolée qui peut être dans une situation d'inconfort, voire en danger à cause de la chaleur.

La mairie compte sur la vigilance de chacun pour repérer les personnes en difficulté et signaler ces situations d'isolement.



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0800 06 66 66 ou www.moussy.fr



Divers

Comment s'inscrire sur la liste électorale



Depuis le 1er janvier 2019, il est désormais possible de s'inscrire toute l'année sur la liste électorale. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche au plus tard le dernier jour du 2^e mois précédant le 1^{er} tour de l'élection. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans recensés. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Attention ! Dans tous les cas, vous devez accompagner votre demande du formulaire (Cerfa n°12669*01) et des pièces exigées.

En savoir plus :

<https://moussy.fr/vos-demarches/elections-vie-citoyenne/>

• Déchetterie

Hiver : (01/10 – 30/03)

Lundi et mercredi : 14h-17h

Samedi : 9h-12h / 14h-17h

Dimanche : 9h-12h.

Été : (01/04 – 30/09)

Lundi et samedi :

9h-12h / 14h-19h

Mercredi et vendredi : 14h-19h

Dimanche : 9h - 12h

• Recensement militaire

Les jeunes gens - garçons et filles - nés en 2002 doivent se faire recenser dès la date anniversaire de leurs 16 ans et au plus tard avant la fin du mois suivant. Se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile au nom des parents et du livret de famille.

Formulaire à télécharger sur la page du site internet

<http://www.moussy.fr/vos-demarches>

• Nuisances



Pour rappel, horaires pendant lesquels sont autorisés les travaux

engendrant des nuisances sonores (tontes, bricolage, etc.)

Jours ouvrables :

8h30 - 12h et 14h30 - 19h30

Samedi :

9h - 12h et 15h - 19h

Dimanche et jours fériés :

10h - 12h et 16h - 19h *uniquement les travaux de jardinage.*

Rappel : Le tapage nocturne 22 heures - 7 heures est une infraction passible d'une amende en application de l'article R623-2 du code pénal.



FRELONS ASIATIQUES

La communauté de communes Vexin centre (CCVC) a mis en place une procédure pour la destruction des nids de frelons asiatiques. Le coût d'intervention est intégralement à la charge de la CCVC.

En savoir plus :

<https://ccvexincentre.fr/les-nids-de-frelons-asiatiques/>

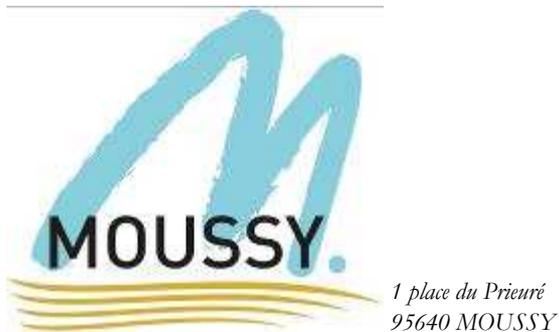


Soyons citoyens et ramassons les déjections canines !

Les propriétaires de chiens sont nombreux à s'y astreindre, mais certaines personnes négligent encore cette simple civilité. Si tous y étaient attentifs, les bénéfices pour les lieux publics seraient considérables : plus besoin de regarder le sol en permanence ! Le village serait encore plus avenant, charmant et agréable. Et notre agent communal n'aurait plus à vivre de moments délicats lorsqu'il tond ou débroussaille les espaces verts.

- On ne le répètera jamais suffisamment !





Comment nous joindre ?

La mairie est ouverte au public chaque **samedi de 10 heures à midi.**

Mme Anne MEUNIER - secrétaire de mairie - vous accueillera. Le maire reçoit aux heures d'ouvertures de la mairie et/ou sur rendez-vous.

En dehors de ces horaires plusieurs possibilités s'offrent à vous pour nous joindre, merci de :



- ⇒ Laisser un message sur le répondeur au 01 30 27 20 14
- ⇒ Envoyer un fax au 09 72 37 70 17
- ⇒ Envoyer un courriel : mairie@moussy.fr
- ⇒ Déposer un courrier dans la boîte aux lettres de la mairie

■ ■ ■ Plus d'infos, retrouvez-nous sur le Web !

<http://www.moussy.fr>



Si vous souhaitez être destinataire d'informations concernant notre village, vous pouvez envoyer un message à l'adresse mairie@moussy.fr

Nous vous rajouterons à notre liste de diffusion.

Incivilités toujours et encore...

Des incivilités de toute nature se multiplient sur l'ensemble du territoire communal.

La dernière en date concerne un vol de fleurs sur deux tombes au cimetière : événement jamais été observé jusqu'à présent !!! Triste réalité en fait : nous n'arrêtons pas de relever de nouveaux actes de ce genre. Ainsi, samedi 8 juin, le panneau sur lequel était affiché l'arrêt municipal relatif à l'interdiction des engins à moteur dans les chemins sur toute la zone humide communale a été arraché et enlevé ! Aberrant. Cette ré-



Chemin du moulin-neuf à gouline

glementation sert avant tout au respect de cet espace « remarquable » constitué d'une faune et flore qu'il convient de protéger. En avril, 5 m³ de déchets de toute sorte ont été déversés au plein milieu du chemin du moulin-neuf à

Gouline, empêchant tout passage, même piétonnier.



Une injure a été inscrite sur le portail d'une habitation à proximité du plateau multisports.

Portail proche du terrain multisports

Les nombreuses bouteilles en verre retrouvées sur les bas-côtés, bouteilles en plastique vides sur la place de la vieille mare, sans compter les mégots de cigarettes et les capsules de bouteilles de bière dans l'abri bus ne suffisaient



Un échantillon de bouteilles vides qui proviennent des abords du village...

pas. Jamais autant de ces incivilités n'ont existé dans le village.

Le conseil municipal devra prendre des mesures plus contraignantes contre ces méfaits.

La vidéosurveillance « mobile » pourrait devenir réalité même à Moussy.

Mais ayons confiance en la jeune génération. C'est ainsi que Rubis Pruvost jeune moussyacoise, aidée de son papa, a ramassé en une seule journée, plus de 9 kg de déchets sur les bas-côtés de la route entre Moussy et Commeny. Bravo à elle !



Janvier 2019 : Rubis tient le sac de déchets qu'elle a ramassé.



Cette lettre d'information a été rédigée par la commission communication

